

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant Promotions à titre Exceptionnel  
Civil et Etranger dans l'Ordre National  
Du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2007-300 du 17 Juin 2007 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BIOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Lettres N°s 909 et 911-C/PR/DC/SP des 24 et 25 Octobre 2007 adressées au Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang à compter du Vendredi 26 Octobre 2007, date de sa réception dans l'Ordre, Monsieur REN JIAN JUA, Chef des missions médicales chinoises au Bénin en fin de mission.

**Article 2 :** Sont promus à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang à compter du Vendredi 26 Octobre 2007, date de leur réception dans l'Ordre, les membres de la mission médicale chinoise dont les noms suivent :

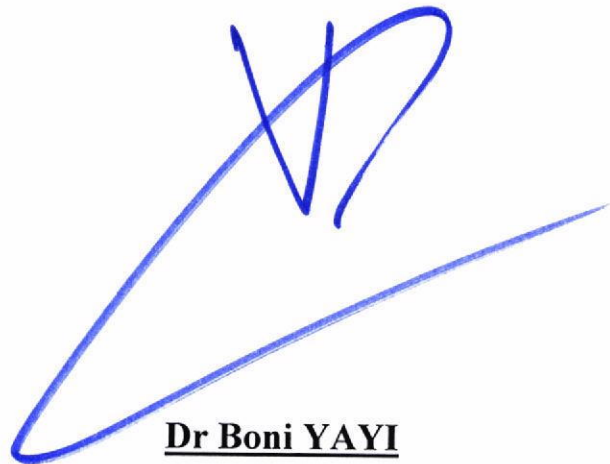
- Docteur LIU MING
- Madame ZENG LINGYA, Interprète
- Monsieur WANG JIANGUO, médecin Kinésithérapeute

(Chevaliers ONB par Décret n° 2006-141 du 31 Mars 2006).

**Article 3 :** Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

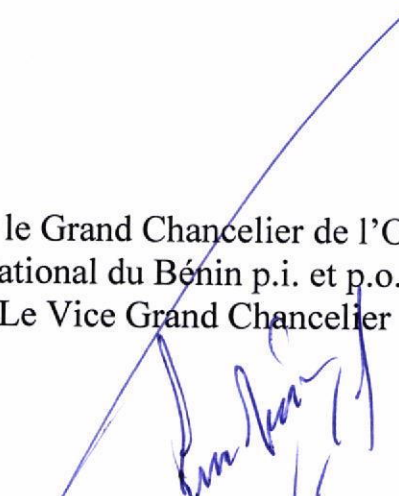
Fait à Cotonou, le 31 octobre 2007

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,  
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Dr Boni YAYI**

Pour le Grand Chancelier de l'Ordre  
 National du Bénin p.i. et p.o.  
 Le Vice Grand Chancelier



**Romain VILON GUEZO**

**Ampliations :** PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTRES  
 18 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-  
 DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 4.